

Toutes les réponses doivent être ventilées (s'il y a lieu) entre :

- la **1ère colonne - Activités de Bâtiment** : Construction de logement et de bâtiment non résidentiels et travaux associés, réalisés sur des ouvrages neufs ou en rénovation ou entretien (travaux de béton, de fondations, de maçonnerie, de montage d'ossatures métalliques, de montage sur chantier d'éléments préfabriqués, d'installation électrique hors voie publique, de plomberie, de chauffage, de conditionnement d'air et d'isolation en tous locaux, travaux de finition, plâtrerie, menuiserie, revêtement des sols et des murs, de peinture et de vitrerie en tous locaux, de charpente, de couverture, d'étanchéification en tous locaux et autres travaux d'installation etc.),
- la **2ème colonne - Activités de Travaux Publics** : Ouvrages d'art et de génie civil industriel, ouvrages métalliques, ouvrages en site maritime ou fluvial, ouvrages souterrains - Génie civil de l'eau - Terrassements, fondations spéciales, sondages, forages, démolition - Travaux routiers et de voirie - Voies ferrées - Réseaux d'eau, d'assainissement, de gaz et de fluides divers sous pression - Réseaux électriques, éclairage public, réseaux de télécommunication – Travaux spéciaux liés à la construction, réparation et réhabilitation d'ouvrages d'art ou de structures de génie civil, etc. – Location de matériel avec opérateur,
- La **3ème colonne** regroupe le total des activités BTP. **Ne pas comptabiliser les autres activités.**

QUESTION 1 – NOMBRE TOTAL D'OUVRIERS AU DERNIER JOUR OUVRÉ DU MOIS :

Indiquer l'effectif des ouvriers de toutes catégories (ouvriers qualifiés ou non, apprentis) ; les autres salariés ne doivent pas être compris dans cet effectif. Les ouvriers absents pour maladie (sauf de longue durée), congé ou autres causes doivent être comptés dans l'effectif ouvrier.

QUESTIONS 2 et 4 – DÉFINITION DES HEURES TRAVAILLÉES ET DES HEURES PAYÉES :

	Question 2 - HEURES TRAVAILLÉES	Question 4 - HEURES PAYÉES
BASE	Total des heures effectivement travaillées dans le mois par l'ensemble des ouvriers occupés au cours du mois	Total des heures effectivement payées dans le mois à l'ensemble des ouvriers occupés au cours du mois
y compris	- heures supplémentaires* - heures de récupération (ponts)	- heures supplémentaires* - jours fériés - heures d'absence autorisées - heures de repos compensateur
non compris	- heures chômées au titre du chômage intempéries - heures chômées pour cause de chômage partiel - heures indemnisées pour accident et maladie - heures d'absence autorisées ou non - heures de repos compensateur - jours fériés	- heures chômées au titre du chômage intempéries - heures chômées pour cause de chômage partiel - heures indemnisées pour accident et maladie - heures d'absence non autorisées (ces heures ne sont pas payées par l'entreprise)

*En cas de RTT ne pas oublier de déclarer les heures supplémentaires.

QUESTION 3 – DÉFINITION DES HEURES CHÔMÉES (OUVRIERS) DÉCLARÉES AU TITRE DU CHÔMAGE INTEMPÉRIES :

Indiquer le nombre d'heures chômées qui ont fait l'objet d'une indemnisation au titre du chômage-intempéries. Cette indication concerne l'ensemble des **ouvriers** qui ont été occupés au cours du mois.

QUESTION 5 – MONTANT DES SALAIRES CORRESPONDANT AUX HEURES PAYÉES PORTÉES À LA QUESTION 4 :

Indiquer le montant **des salaires bruts payés aux OUVRIERS**, avant déduction des diverses cotisations retenues par l'entreprise (Sécurité Sociale, Assurance chômage, Caisse de congés, PRO - BTP, etc.). Ce montant doit correspondre aux heures payées calculées comme il vient d'être précisé pour la réponse à la question 4 (il s'agit bien uniquement de la rémunération du personnel ouvrier).

IL NE DOIT PAS COMPRENDRE :

- . **les indemnités de préavis ou de licenciements,**
- . **les primes de vacances,**
- . **les gratifications occasionnelles (de fin d'année et autres),**

IL NE DOIT PAS COMPRENDRE non plus :

- . les traitements des techniciens, employés et agents de maîtrise,
- . les cotisations patronales aux Caisses de Sécurité Sociale, aux Caisses de congés, à PRO - B.T.P., au régime de prévoyance, et d'une façon générale, toutes charges annexes aux salaires,
- . les indemnités versées au titre du chômage-intempéries,
- . les indemnités versées pour les arrêts de travail pour cause de maladie ou accident (professionnel ou non).

ATTENTION :

NE COMPTER QUE LES PRIMES AYANT UN CARACTÈRE PERMANENT ET GÉNÉRAL ET EXCLURE TOUTES PRIMES AYANT UN CARACTÈRE OCCASIONNEL ET PERSONNEL.

En cas d'annualisation du temps de travail, merci de préciser la régularisation de fin d'année.

SALAIRES À LA TÂCHE, AUX PIÈCES, AU RENDEMENT :

Lorsqu'une partie de la masse salariale comporte des rémunérations à la tâche, aux pièces, au rendement, etc., ne pas oublier d'inclure ces montants dans le montant des salaires bruts.

QUESTION 6 – DÉFINITION DES HEURES EFFECTUÉES PAR DES INTÉRIMAIRES SUR CHANTIER AU COURS DU MOIS

Indiquer le cumul des heures effectuées par des intérimaires occupant des postes d'**ouvriers sur chantier** au cours du mois.

QUESTION 7 – MONTANT H.T. DES FACTURATIONS ÉMISES AU COURS DU MOIS

Attention, la question ne s'adresse qu'aux entreprises qui ont une activité, principale ou secondaire, de Travaux publics

Indiquer le montant en euros hors taxe des facturations correspondant aux activités de Travaux Publics exécutées en métropole **non compris les travaux confiés à des sous-traitants.**

QUESTION 8 – MONTANT H.T. DES MARCHÉS DE TRAVAUX CONCLUS AU COURS DU MOIS

Attention, la question ne s'adresse qu'aux entreprises qui ont une activité, principale ou secondaire, de Travaux publics

Indiquer, **même approximativement**, le montant en euros hors taxes des marchés relatifs aux activités de Travaux Publics conclus au cours du mois.

QUESTION 9 – NOMBRE DE JOURS OUVRÉS DANS L'ENTREPRISE AU COURS DU MOIS :

Indiquer le nombre de jours d'**ouverture de l'entreprise** au cours du mois.

QUESTION 10 – COMBIEN DE TEMPS AVEZ-VOUS MIS POUR RÉPONDRE A CETTE ENQUÊTE ?

Indiquer la durée totale y compris le temps de recherche d'informations et de remplissage des données.